

Projet pédagogique

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

*Présentation aux candidats,
aux employeurs et terrains
de stage*

Sommaire

<i>Présentation de l'EFPP</i>	2
<i>Le métier</i>	2
<i>Public et pré-requis</i>	3
<i>Dispenses aux épreuves – Article 2 de l'arrêté du 30 août 2021</i>	3
<i>Inscription</i>	4
<i>Épreuve orale d'admission</i>	4
<i>Dispositif de la formation</i>	5
<i>Contenus de formation et certifications par DF</i>	6
<i>Téléchargez référentiel AES</i>	6
<i>Suivi pédagogique</i>	7
<i>Informations complémentaires</i>	7
<i>Conditions tarifaires</i>	7

Présentation de l'EFPP

L'EFPP fonde sa spécificité pédagogique sur la promotion des valeurs humanistes au travers de l'engagement, la rigueur et la créativité sur lesquels peut se construire l'identité professionnelle des stagiaires / étudiants.

Le développement de la formation AES s'inscrit dans une dynamique pluriprofessionnelle et dans la continuité des formations déjà dispensées : Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants et cadre (CAFERUIS).

L'EFPP et CESAP Formation partageant les mêmes valeurs éthiques et philosophiques, forts de leur grande expérience respective dans le domaine de la formation, ont décidé de mutualiser leurs compétences pour penser un dispositif de formation pour les AES, adapté aux exigences de ce diplôme de niveau V.

La spécificité de l'EFPP est de proposer dans toutes ses formations un dispositif adapté aux étudiants sourds ou malentendants.

Le métier

L'accompagnant éducatif et social intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap ou/et de dépendance, dans les actes essentiels de la vie quotidienne et dans les activités sociales, scolaires/professionnelles et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie des personnes et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Il doit développer des qualités humaines faites de respect, de tolérance et d'empathie. Dans cet accompagnement et cette aide, l'accompagnant éducatif et social crée une relation sécurisante pour faciliter et encourager la communication, pour surmonter l'isolement, pour offrir du confort, du bien-être et répondre aux besoins et attentes des personnes.

L'AES peut être amené à exercer :

- *A domicile : Particuliers employeurs, service d'aide et d'accompagnement à domicile, service d'aide à la personne... ;*
- *En établissement social ou médico-social : institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée, EHPAD, centre d'hébergement et de réinsertion sociale... ;*
- *Autres : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation.*

Après l'obtention du diplôme AES doublé d'une expérience professionnelle, il est possible d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, médico-social ou du social en accédant aux formations de niveau supérieur (Aide-soignant, moniteur éducateur...) ;

Public et pré-requis

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, niveau V, est ouvert à tout public en contrat de professionnalisation, sous réserve de réussir les épreuves d'admission.

Aucun diplôme est exigé pour entrer en formation. Un module préparatoire peut être proposé en vue de la prochaine rentrée.*

Des dispenses peuvent être appliquées en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 30 aout 2021 :

Dispenses aux épreuves – Article 2 de l'arrêté du 30 août 2021

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

1. *Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté ; Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences ;*
2. *Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;*
3. *Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;*
4. *Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;*
5. *Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.*

Les candidats dispensés bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. Les candidats seront retenus en fonction de l'ancienneté des diplômes ou titres mentionnés en Annexe 5 de l'arrêté du 30 aout 2021.

Inscription

Le candidat télécharge depuis le site www.efpp.fr la fiche d'inscription qu'il complète et adresse par voie postale ou par courriel à j.tessier@efpp.fr l'EFPP dans les délais précisés.

Le dossier comprend :

- *La fiche d'inscription dûment complétée*
- *Le curriculum vitae détaillé*
- *Une lettre de motivation Manuscrite**
- *La photocopie des diplômes*
- *La photocopie d'une pièce d'identité*
- *Les frais d'inscription par chèque d'un montant de 70 € (à l'ordre de l'EFPP) ou par Paypal (encaissement le jour de l'épreuve sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif attestant du motif de l'absence).*

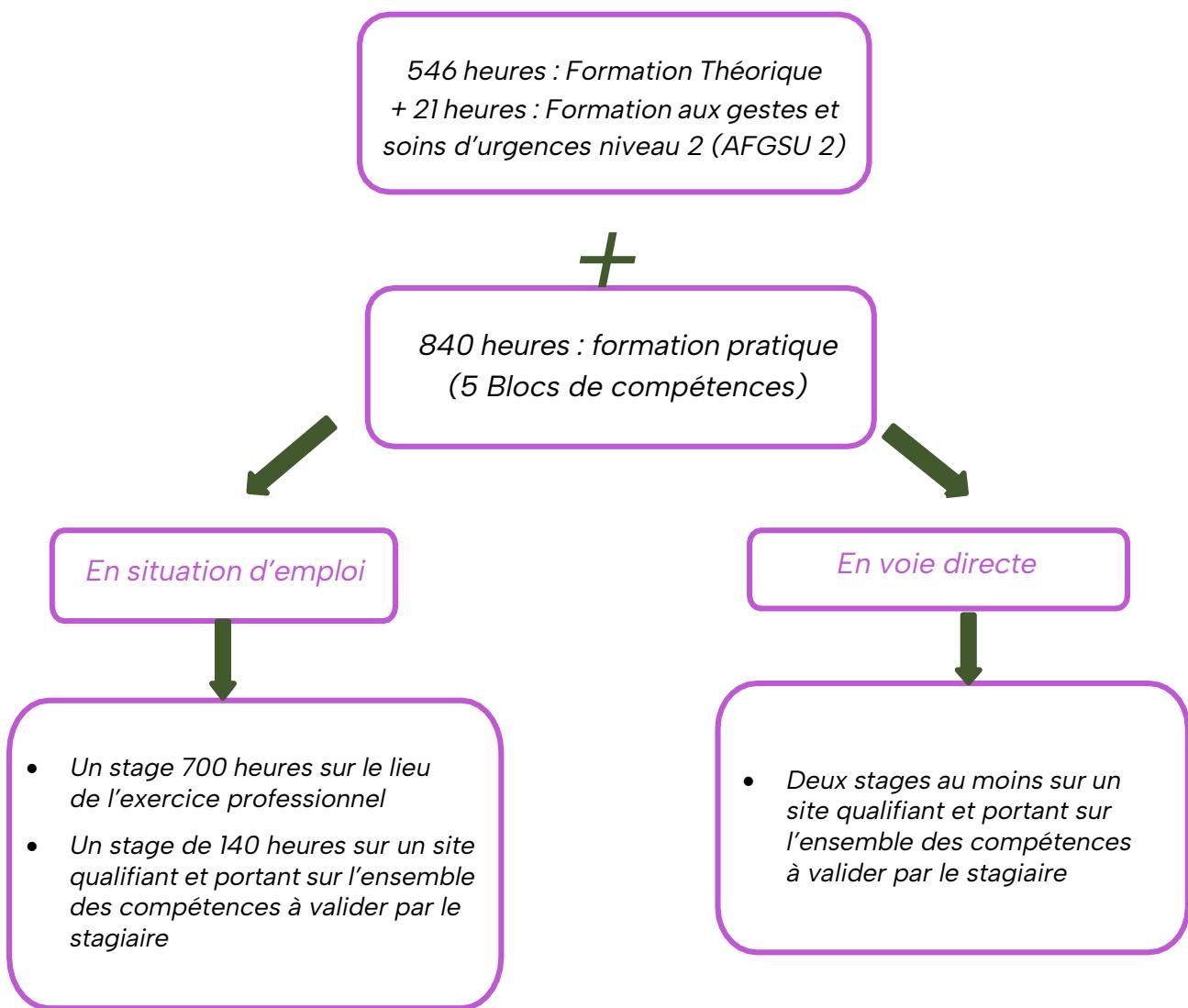
** La Lettre de motivation MANUSCRITE d'au moins deux pages. Elle doit retracer votre parcours, en explicitant le choix de ce métier, et votre projet de formation.*

Épreuve orale d'admission

Après réception et validation par la commission d'admission du dossier d'inscription : le candidat reçoit une convocation écrite à son domicile fixant la date et le lieu de l'épreuve. Cette épreuve orale de 30 minutes a pour finalité d'évaluer la motivation et les dispositions personnelles du candidat à se diriger vers la profession d'AES et à adhérer au projet de formation.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du champ d'intervention du diplôme. À l'issue de cet entretien, il attribue une note sur 20 et renseigne un bilan d'évaluation. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste d'admission, par ordre de notation.

Dispositif de la formation



Contenus de formation et certifications par DF

DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements

- La prise en compte des besoins fondamentaux
- Notions de santé
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- La personne et son rapport au corps
- Les techniques de communication verbale et non verbale
- Notion de base, d'apprentissage en fonction du public accompagné
- Accompagnement à la fin de vie
- Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification

- Epreuve écrite organisée par la DREETS : étude de cas pratique (durée 2h coef 2)
- Epreuve orale : présentation d'un dossier de pratique professionnelle (durée 30mn coef 1)

Validation : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10/20

DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- Les différentes dimensions d'accessibilité
- La famille et l'entourage
- Vie collective
- Projet d'activités individuelles et collectives et techniques d'animation
- Prévention de l'isolement des personnes
- Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification

- Epreuve orale à partir de l'élaboration écrite par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne issue d'une situation de stage (durée 30mn coef 1)

Validation : note supérieure ou égale à 10/20

DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.

- Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification

- Epreuve orale : étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort (durée 30mn coef 1)

Validation : note supérieure ou égale à 10/20

DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements.

- Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- Ethique et déontologie
- Développement de la personne tout au long de sa vie dans ses différentes dimensions
- Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques psychiques et sociales
- Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- Le contexte professionnel
- Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification

- Epreuve orale présentation d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document écrit par le candidat (durée 30mn coef 1)

Validation : note supérieure ou égale à 10/20

DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements.

- *Projet d'établissement*
- *Travail en équipe et organisation*
- *Transmission et communication professionnelle*
- *Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle*

Epreuve de certification

- *Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation (durée 1h30mn coef 1)*

Validation : note supérieure ou égale à 10/20

Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique a pour finalité d'accompagner les stagiaires à construire leurs compétences et définir le sens de leurs pratiques à partir de leurs expériences. Des regroupements collectifs sont prévus avec les Responsables de formation AES qui sont les interlocutrices privilégiées des stagiaires. Des formateurs référents, en étroite collaboration avec les Responsables de formation, assurent le suivi individualisé des stagiaires afin de les guider tout au long de son parcours de formation.

Informations complémentaires

Référent dispositif AES : Julien Tessier j.tessier@efpp.fr

Chargé de suivi administratif et financier : Rémy Leclerc r.leclerc@efpp.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez vous inscrire à la formation d'Accompagnant Educatif et Social : vous pouvez contacter notre référente santé handicap Elodie Mordomo e.mordomo@efpp.fr

Conditions tarifaires

Devis sur simple demande